



Commune de SAINT BONNET DU GARD
AVIS D'ENQUETE
portant sur la révision du POS valant élaboration
du PLU de la commune de Saint Bonnet du Gard

Il sera procédé du **14 Octobre 2019 à 8h au 16 Novembre 2019 à 11h soit durant 34 jours** à une enquête publique portant sur la révision du POS valant élaboration du PLU de la commune de Saint Bonnet du Gard.

Conformément à la décision du Président du tribunal administratif, Monsieur Jean-Claude CAVUSCENS, cadre supérieur SNCF en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés en mairie de Saint Bonnet du Gard pour être tenus à la disposition du public pendant 34 jours consécutifs, sauf les jours fériés, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir :

- Lundi 8h-11h45 et 13h30-17h00
 - Mardi 8h-11h45 et 13h30-17h00
 - Mercredi 8h-11h45
 - Jeudi 8h-11h45 et 13h30-17h00
 - Vendredi 8h-11h45
- et exceptionnellement le Samedi 16 Novembre 2019 de 9h à 11h

Pendant la durée de l'enquête et durant ces mêmes périodes, un accès gratuit au dossier sera également garanti sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie.

Le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser au commissaire enquêteur :

- Soit par correspondance à l'adresse postale de la mairie : place de la Fontaine 30210 SAINT BONNET DU GARD.
- Soit par mail à l'adresse mail dédiée jusqu'au 09 novembre 2019 : plu@saintbonnetdugard.fr

Le commissaire enquêteur les visera et les annexera au dit registre et les fera transcrire sur le site internet avec les observations consignées sur le registre.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique et des observations du public auprès de Madame Séverine BOULY dès la publication du présent arrêté.

Le dossier visé à l'article 3 ci-dessus sera également mis en ligne durant toute la durée de l'enquête sur le site de la mairie :

<http://www.mairie-saintbonnetdugard.fr>.

L'évaluation environnementale figure dans le rapport de présentation (Tome 2).

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les observations orales et écrites des intéressés à la mairie de Saint Bonnet du Gard aux dates suivantes :

Lundi 14 Octobre 2019 de 8h à 10h
Mercredi 30 Octobre 2019 de 9h30 à 10h30
Jeudi 7 Novembre 2019 de 15h à 17h
Samedi 16 Novembre 2019 de 9h à 11h

A l'issue de l'enquête, le projet du plan local d'urbanisme pourra éventuellement être modifié, pour tenir compte des observations recueillies en cours d'enquête et des conclusions du commissaire-enquêteur. La décision pouvant être adoptée à l'approbation de ce document par le conseil municipal de la commune de Saint Bonnet du Gard.

La personne responsable du projet est Monsieur Jean-Marie MOULIN, Maire de Saint Bonnet du Gard le service auprès duquel des informations peuvent être demandées est le service urbanisme.

Le Maire,
Monsieur Jean-Marie MOULIN



legale-online.fr

Publiez facilement vos annonces légales en ligne

04 67 07 69 38
contact@legale-online.fr

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM149009, N°168470) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **Midi Libre - 30**

Date de parution : 20/10/2019

Coût de l'annonce :

Montant HT :	560,52 €
Insertion web HT :	10,00 €
Justificatif(s) HT :	1 x 2,56 = 2,56 €
Montant TVA :	114,61 €
Total TTC :	687,69 €

Fait à Montpellier, le 25 Septembre 2019

Le Gérant

Bernard MAFFRE

RAPPEL AVIS D'ENQUETE

Commune de Saint Bonnet du Gard

168470

Il sera procédé du **14 Octobre 2019 à 8h** au **16 Novembre 2019 à 11h** soit durant 34 jours à une enquête publique portant sur la révision du POS valant élaboration du PLU de la commune de Saint Bonnet du Gard

Conformément à la décision du Président du tribunal administratif, Monsieur Jean-Claude CAVUSCENS, cadre supérieur SNCF en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur

Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de Saint Bonnet du Gard pour être tenus à la disposition du public pendant 34 jours consécutifs, sauf les jours fériés, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir :

- Lundi 8h-11h45 et 13h30-17h00
- Mardi 8h-11h45 et 13h30-17h00
- Mercredi 8h-11h45
- Jeudi 8h-11h45 et 13h30-17h00
- Vendredi 8h-11h45

et exceptionnellement le Samedi 16 Novembre 2019 de 9h à 11h

Pendant la durée de l'enquête et durant ces mêmes périodes, un accès gratuit au dossier sera également garanti sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie.

Le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser au commissaire enquêteur :

- Soit par correspondance à l'adresse postale de la mairie : place de la fontaine - 30210 Saint Bonnet du Gard.
- Soit par mail à l'adresse mail dédiée jusqu'au 09 novembre 2019 : plu@saint-bonnetdugard.fr

Le commissaire enquêteur les visera et les annexera au dit registre et les fera transcrire sur le site internet avec les observations consignées sur le registre.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique et des observations du public auprès de Madame Séverine BOULY dès la publication du présent arrêté

Le dossier visé à l'article 3 ci-dessus sera également mis en ligne durant toute la durée de l'enquête sur le site de la mairie : <http://www.mairie-saintbonnetdugard.fr>

L'évaluation environnementale figure dans le rapport de présentation (Tome 2)

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les observations orales et écrites des intéressés à la mairie de Saint Bonnet du Gard aux dates suivantes :

- Lundi 14 Octobre 2019 de 8h à 10h**
- Mercredi 30 Octobre 2019 de 9h30 à 10h30**
- Jeudi 7 Novembre 2019 de 15h à 17h**
- Samedi 16 Novembre 2019 de 9h à 11h**

A l'issue de l'enquête, le projet de plan local d'urbanisme pourra éventuellement être modifié, pour tenir compte des observations recueillies en cours d'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur. La décision pouvant être adoptée à l'approbation de ce document par le conseil municipal de la commune de Saint Bonnet du Gard.

La personne responsable du projet est Monsieur Jean-Marie MOULIN, Maire de Saint Bonnet du Gard le service auprès duquel des informations peuvent être demandées est le service urbanisme.

Le Maire, Monsieur Jean-Marie MOULIN.

Consultation sur www.legale-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. MIDIMEDIA s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



MIDIMEDIA, Société en nom collectif au capital de 385.000 Euros.
Rue du Mas de Grille - 34430 SAINT JEAN DE VEDAS Cedex
RCS Montpellier - 404 010 209 - CODE APE : 7312Z - SIRET : 404 010 209 00017 - TVA Intracommunautaire : FR22404010209